

SIEA Caux Nord Est

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif

Exercice 2024

01/09/2025

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'Article L.2224-5 (annexe V) du Code Général des Collectivités Territoriales.

SIEA Caux Nord Est

L'essentiel de l'année 2024 - Service d'Assainissement Non Collectif

Territoire desservi

La compétence assainissement non collectif concerne les communes suivantes : AVESNES EN VAL, BAILLY EN RIVIERE, BAROMESNIL, BAZINVAL, BELLENGREVILLE, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, DOUVREND, ETALONDES, EU, FLOCQUES, FRESNOY FOLNY, GUERVILLE, INCHEVILLE, LE MESNIL-REAUME, LES IFS, LONDINIÈRES, LONGROY, MELLEVILLE, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, PETIT CAUX, PUISEVAL, SAINT MARTIN LE GAILLARD, SAINT OUVEN SOUS BAILLY, SAINT PIERRE EN VAL, SAINT REMY BOSROCOURT, SEPT MEULES, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES, WANCHY CAPVAL.

Au 31 décembre 2024, le service SPANC dessert 32 communes, soit 2082 abonnés.

Patrimoine et activité du service

527 installations ont été réhabilitées sous maîtrise d'ouvrage publique depuis la prise de compétence réhabilitation du SPANC en 2000.

En 2024, **12 installations** sous maîtrise d'ouvrage publique ont été réalisées. **16 installations diagnostiquées**, **421 visites** de fonctionnements, **33 avis** sur certificats d'urbanisme donnés, **12 instructions** de permis de construire réalisées et **9 contrôles de réalisation sous maîtrise d'ouvrage privée**.

Performances de l'épuration

44% du parc d'installations ANC en classe conforme ou nécessitant des recommandations de travaux (sans risque).

Absence de défaut (conforme) : 26% ;

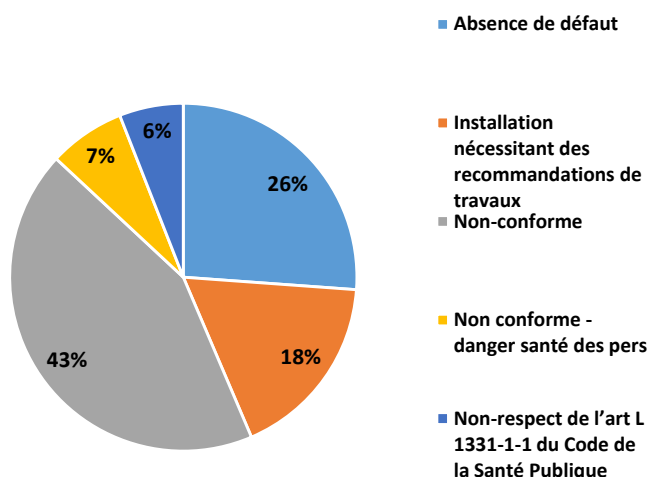
Installation nécessitant des recommandations de travaux : 18%

Non-conforme : 43%

Non conforme avec danger pour la santé des personnes : 7%

Non-respect de l'art L 1331-1-1 du Code de la Santé publique : 6% ;

Qualification des installations d'ANC en 2024



Prix de l'assainissement non collectif

Le prix varie entre 40,70 € et 278,30 € TTC (selon niveau de prestation apporté) pour une facture de 120 m³ au 1^{er} janvier 2025, de **0,34 à 2,32 € TTC/m³**.

Le prix du service comprend :

Part pour la Collectivité : Abonnement contrôle de **37,00 € HT/an** et la consommation entretien pour les installations réhabilitées de **1,80 € HT/m³**.

Cette rémunération va disparaître au fil des années (2028), puisque depuis 2020 l'entretien se facture à la prestation.

Ces sommes sont complétées par les taxes (pollution, préservation) qui sont reversées aux services de l'Etat.

Sommaire

Indicateurs descriptifs	4
1. Caractérisation technique du service.....	4
1.1 Mission statutaire du SPANC.....	4
1.2 Territoire desservi	4
1.3 Mode de gestion du service	5
1.4 Nombre d'abonnements et estimation de la population gérée	5
1.5 Indice de mise en œuvre de l'assainissement collectif	6
1.6 Le contrôle des installations.....	7
1.7 L'entretien des installations	7
1.8 La réhabilitation des installations.....	8
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	8
2.1 Modalités de tarification 2022	8
2.2 Facture d'assainissement non collectif type	8
2.3 Recettes du service.....	10
3. Indicateurs de performance	10
3.1 Taux de conformité des installations d'assainissement non collectif	10
4. Financement des investissements	12
4.1 Travaux et montant réalisés au cours de l'exercice	12
4.2 Montant prévisionnel des travaux	12
4.3 Etat de la dette du service.....	12
4.4 Amortissements des immobilisations réalisés	12
4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer de la qualité du service et les performances environnementales du service.....	12
4.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux	12
5. Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement non collectif.....	14

Indicateurs descriptifs

D301.0 : Evaluation du nombre d'habitant desservis par le service public de l'assainissement non collectif : 2 082

D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif : 140

1. Caractérisation technique du service

1.1 Mission statutaire du SPANC

Le SPANC a pour mission obligatoire le contrôle de conformité des projets d'assainissement non collectifs lié à l'urbanisme et le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes. Une redevance est perçue auprès des usagers du SPANC pour le fonctionnement de celui-ci.

Le SPANC a décidé d'opter pour les missions d'entretien et de réhabilitation, proposée aux usagers et faisant l'objet d'une convention chacune. Des redevances spécifiques s'ajoutent à celle du fonctionnement du SPANC.

Ainsi le SPANC du SIEA Caux Nord Est, a opté pour la compétence contrôle technique, réhabilitation et entretien des installations réhabilitées en 2000.

Le Syndicat demeure pour partie seulement propriétaire des ouvrages. Depuis la 12^{ème} tranche (2012/2013), le syndicat n'est plus propriétaire des installations qu'il réhabilite.

Les intervenants

Les intervenants connus sont les suivants pour l'année 2024 :

Prestation de contrôle :

Régie contrôle – SIEA Caux Nord Est
91 rue de la Libération 76910 CRIEL SUR MER
Accès : Place du Général de Gaulle
Tél : 02 35 82 55 55 / Fax : 02 35 50 65 66

Prestation d'entretien :

Prestataire entretien – SARL HALBOURG & Fils
9 rue de la Vallée
78890 ST PIERRE BENOUVILLE
Tél : 02 35 83 22 93

Prestation de Maîtrise d'œuvre :

AC2S
49 route de Paris
80580 EPAGNE-EPAGNETTE
Tél : 03.22.23.98.41

Prestation de travaux de réhabilitation :

BDTP
42 rue des Potiers
76260 CANEHAN
Tél : 02 35 50 94 08

1.2 Territoire desservi

Le SIEA Caux Nord Est regroupe les 32 communes suivantes : AVESNES EN VAL, BAILLY EN RIVIERE, BAROMESNIL, BAZINVAL, BELLENGREVILLE, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, DOUVREND, ETALONDES, EU, FLOCCUES, FRESNOY FOLNY, GUERVILLE, INCHEVILLE, LE MESNIL

REAUME, LES IFS, LONDINIÈRES, LONGROY, MELLEVILLE, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, PETIT CAUX, PUISEVAL, ST MARTIN LE GAILLARD, SAINT OUEEN SOUS BAILLY, SAINT PIERRE EN VAL, SAINT REMY BOSROCOURT, SEPT MEULES, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES, WANCHY CAPVAL.

La compétence assainissement non collectif concerne toutes les communes du syndicat même si pour le moment certaines communes n'ont pas besoin d'un assainissement non collectif comme certain secteur de la commune de PETIT CAUX.

Depuis le 16/02/2024, adhésion de la totalité de la commune de WANCHY CAPVAL pour la compétence assainissement non collectif.

Le nombre total d'abonnés au SPANC est de 2 082 abonnés.

Le nombre d'abonnés au SPANC n'a pas augmenté en 2024 malgré l'adhésion de la totalité de la commune cela s'explique par des contrôles non réalisés en 2024 sur la commune de Wanchy et la mise à jour du listing depuis la reprise du service en régie (octobre 2022). Certains secteurs maintenant en assainissement collectif étaient restés dans la base de données ANC.

1.3 Mode de gestion du service

Historique :

VEOLIA EAU a assuré l'exploitation du service d'assainissement non collectif en vertu d'un contrat d'affermage passé le 1^{er} octobre 2006 pour une durée de 12 ans, fin du contrat au 30 septembre 2018.

Renouvelé sous forme de prestations de services pour le contrôle et l'entretien, du 1^{er} octobre 2018 pour 4 ans (30/09/2022). Deux prestataires pour ces missions ; VEOLIA pour le contrôle et GHTP pour l'entretien.

La gestion du service a été modifiée durant le dernier trimestre 2022. Les contrôles depuis le 1^{er} octobre 2022 sont réalisés par le syndicat (Régie) et l'entretien est réalisé par la société HALBOURG et Fils.

Dans le cadre de la régie les contrôles sont les suivants :

- L'instruction des documents d'urbanisme (CU, PC...);
- Le contrôle diagnostic ;
- Le contrôle de fonctionnement ;
- Le contrôle de bonne exécution des installations nouvelles.

Dans le cadre du marché de prestation d'entretien des installations réhabilitées par le syndicat, les prestations prévues avec Halbourg sont les suivantes :

- Réalisation des interventions de vidange, curage et nettoyage des installations ;
- Evacuation et suivi des matières de vidanges ;
- Remplacement d'une pompe et équipements annexes ;
- Travaux divers ;
- Suivi des prestations et relations avec les usagers,
- Mise en place d'un service d'astreinte pouvant être contacté en cas d'urgence 24h/24,
- Production chaque année d'un rapport d'exploitation.

1.4 Nombre d'abonnements et estimation de la population gérée

Le nombre total d'abonnés du service d'assainissement non collectif sur les communes constituant le Syndicat est le suivant :

Communes	Nombre actuel d'utilisateurs SPANC
ASSIGNY PETIT CAUX	0
AUQUEMESNIL PETIT CAUX	30
AVESNES EN VAL	148
BAILLY EN RIVIERE	84
BAROMESNIL	12
BAZINVAL	5
BELLENGREVILLE	19
BRUNVILLE PETIT CAUX	0
CANEHAN	184
CRIEL SUR MER	167

Communes	Nombre actuel d'utilisateurs SPANC
CUVERVILLE SUR YERES	73
DOUVREND	230
ETALONDES	12
EU	22
FLOCQUES	1
FRESNOY FOLNY	111
GLICOURT PETIT CAUX	4
GOUCHAUPRE PETIT CAUX	1
GRENY PETIT CAUX	58
GUERVILLE	16
GUILMECOURT PETIT CAUX	5
INCHEVILLE	27
INTRAVILLE PETIT CAUX	12
LES IFS	33
LONDINIÈRES	6
LONGROY	26
MELLEVILLE	17
MESNIL REAUME	24
MILLEBOSC	122
MONCHY SUR EU	11
PUISENVAL	19
SAINT MARTIN LE GAILLARD	168
SAINT OUVEN SOUS BAILLY	20
SAINT PIERRE EN VAL	18
SAINT QUENTIN AU BOSCH PETIT CAUX	7
SAINT REMY BOSCHCOURT	137
SEPT MEULES	9
TOUFFREVILLE SUR EU	25
TOURVILLE LA CHAPPELLE PETIT CAUX	16
VILLY SUR YERES	100
WANCHY CAPVAL	94
TOTAL	2 082

Le SPANC dessert 2 082 usagers.

1.5 Indice de mise en œuvre de l'assainissement collectif

Cet Indicateur, allant de 0 à 140, est descriptif du service. Il permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

Il est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est de 100.

	OUI	NON
A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif		
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	/
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	/
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	/
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	/

B - Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif		
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	/
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	/
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	/

Pour les installations réhabilitées sous maîtrise d'ouvrage du SPANC (Moa publique), l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est **140 points**.

1.6 Le contrôle des installations

Le SPANC réalise le contrôle de l'ensemble des installations ANC. Au 31 décembre 2024, **94,76 %** des installations ont été diagnostiquées.

Les 5,24 % d'installations restant non diagnostiquées correspondent à :

- Des habitations dont les propriétaires ne semblent pas impliqués dans la campagne de diagnostics des ouvrages d'assainissement non collectif, puisque malgré la lettre de prise de rendez-vous, l'avis de passage laissé et une lettre de relance, nous n'avons pas réussi à prendre contact avec l'occupant.
- Des résidences secondaires pour lesquelles les propriétaires qui ont pris contacts avec les services par téléphones, qui avertissent qu'ils reprendront contact lors de leur venue sur place.
- Des habitations en succession.
- Les nouvelles installations non contrôlées lors des travaux.

En 2024, l'activité du service est la suivante :

	2022	2023	2024	Cumul (depuis création SPANC)	Cumul (depuis création régie 01/01/2023)
Contrôle de l'existant (diag)	15	17	16	1 973	33
Contrôle de conception des installations neuves ou réhabilitées	15	29	53	905	82
Contrôle de l'implantation et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées					
• Sous maîtrise d'ouvrage privée	6	13	9	214	22
• Sous maîtrise d'ouvrage publique	16	17	12	527	29
Contrôle période de bon fonctionnement (Environ tous les 4 ans)	311	361	421	5 515	782*
Avis sur certificats d'urbanisme (CU) ou permis de lotir (LT)	29	25	39	1 371	64
Instruction permis de construire (PC) et déclaration de travaux (DT)	15	29	53	905	82

*782 un contrôle réalisé chez un exploitant agricole en 2024 a été pris en compte. La base de données a été mise à jour pour le suivi de la qualification des installations car ce site ne relève pas de la compétence du SPANC mais de la chambre d'agriculture soit 781 sites.

1.7 L'entretien des installations

Le SPANC propose l'entretien des installations d'assainissement non collectif :

- Pour les installations réhabilitées : OUI
- Pour les installations neuves : NON
- Pour les autres installations : NON

Le nombre de conventions d'entretien au 31 décembre 2024 est de 360. 298 conventions à la prestation et encore 62 conventions à la consommation (jusqu'en 2028).

Depuis la 16^{ème} tranche (2017/2018) les particuliers n'ont plus l'obligation de réaliser l'entretien par le biais de la collectivité même s'ils ont réalisé les travaux sous maîtrise d'ouvrage publique.

Interventions du prestataire (Halbourg) durant l'année 2024 :

- 34 opérations de vidange

Capacité de la fosse	Vidanges programmées
3	26
4	4
5	3
6	1
Total	34

- 7 interventions curatives (débouchage, dysfonctionnement pompe)

Type d'intervention	Nombre d'intervention en 2024
Débouchage	2
Dysfonctionnement de pompe	4
Nettoyage et vidange en urgence	1

1.8 La réhabilitation des installations

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est de 527 dont 12 réhabilitées en 2024.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification 2024

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité :

- Pour le service de contrôle périodique, le tarif adopté est le suivant : **37,00 € HT/an/abonné facturé par Veolia sur la facture d'eau.**
- Pour le service d'entretien, le tarif adopté est le suivant : **1,80 € HT/ m³ pour paiement de la prestation de service entretien à la consommation.**

Lorsque le contrôle date de plus de 3 ans et que le bien fait l'objet d'une vente l'installation d'ANC doit faire l'objet d'un nouveau contrôle de fonctionnement. Les contrôles réalisés dans le cadre d'une vente sont facturés 110 € HT sur paiement unique après service rendu.

Les contrôles d'installation au niveau des logements non équipés d'un compteur d'eau, sont facturés 148 € HT.

Les contrôles des logements disposant d'un compteur d'eau commun à plusieurs logements sont facturés 148 € HT pour le logement supplémentaire.

Le prestataire du marché d'entretien est rémunéré par la Collectivité suivant leur activité (marché de prestation de service pour l'entretien).

Pour le service de réhabilitation, le syndicat rémunère directement les différents prestataires (sur bordereaux de prix unitaires et marchés à bons de commande.). L'abonné signe une convention avec le syndicat et paie le reste à charge des travaux subventions déduites.

Pour le service entretien, l'abonné est facturé en fonction de sa consommation d'eau jusqu'en 2020, les dernières conventions sont valides jusqu'en 2028. Pour les conventions signées à partir de 2020 l'abonné est facturé à la prestation, pas d'impact sur sa facture d'eau.

Les abonnements sont payables semestriellement ou peuvent être mensualisés. Les volumes sont relevés via la télérelève.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 le service est assujéti à la TVA.

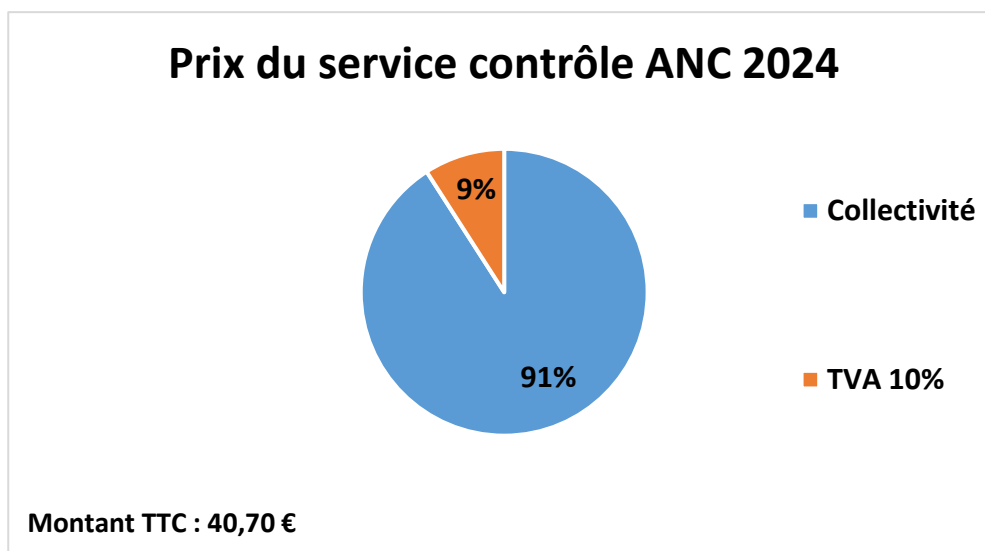
2.2 Facture d'assainissement non collectif type

Les composantes de la facture d'un abonné pour un ménage de référence (120 m³) sont exposées ci-après selon le niveau de prestation apporté à l'abonné.

- Mission de contrôle :

Pour les abonnés concernés, pour un usager consommant 120 m³, le prix théorique du m³ s'élève à 0,34 € TTC en 2024.

Service contrôle	Année 2024
Collectivité contrôle	37,00 €
Montant total HT	37,00 €
TVA 10%	3,70 €
Montant total TTC	40,70 €



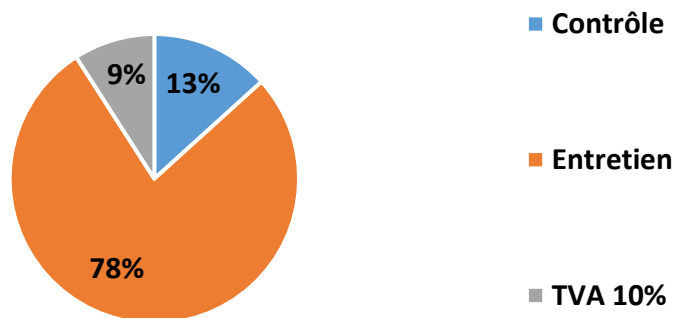
- Mission de contrôle et entretien à la consommation :

Sur les communes concernées, pour un usager consommant 120 m³, le prix théorique du m³ s'élève à 2,32 € TTC en 2024.

Depuis 2020 la tarification a changé pour la partie entretien. Dorénavant pour les nouvelles conventions et les conventions qui arrivent à échéance la tarification se fait à la prestation. C'est-à-dire que l'utilisateur signe s'il le souhaite une convention avec le syndicat avec des tarifs en fonction des prestations (vidange fosse 3m³ ; 4m³..., débouchage, maintenance pompe). **L'utilisateur paiera donc la prestation réalisée et non plus un montant sur le volume d'eau consommé.**

Service réhabilité avec entretien	Année 2024
Part de la collectivité contrôle	37,00 €
Part de la collectivité variable entretien	216,00 €
Montant total HT	253,00 €
TVA 10%	25,30 €
Montant total TTC	278,30 €

Prix du service contrôle et entretien à la consommation ANC 2024



Montant TTC : 278,30 €

2.3 Recettes du service

Les recettes du service d'assainissement sur les années 2022 à 2024 sont présentées ci-après.

- Recettes de la Collectivité

	2022	2023	2024
Recettes d'exploitation (contrôle et entretien)	124 070,00 €	111 782,00 €	99 839,00 €
Recettes de réhabilitation			
<i>Subventions CD et AESN</i>	128 447,00 €	125 781,00 €	122 825,00 €
<i>Subventions des communes</i>	/	/	/
<i>Participation des particuliers (propriétaires et usagers)</i>	66 620,00 €	69 445,00 €	36 877,00 €
Autres (frais de gestion)	/	/	/
TOTAL recettes réhabilitation	195 067,00 €	195 226,00 €	159 702,00 €
TOTAL GLOBAL	319 137,00 €	307 008,00 €	259 541,00 €

3. Indicateurs de performance

3.1 Taux de conformité des installations d'assainissement non collectif

En 2012, la réglementation en assainissement non collectif a changé avec l'arrêté du 27 avril 2012, relatif aux modalités de contrôle des installations, une nouvelle grille de qualification doit être appliquée (applicable depuis le 01/07/2012).

- Absence de défaut (pour ANC existant) ou conforme (pour le neuf) : L'assainissement ne présente à première vue aucun défaut. Les travaux réalisés respectant les prescriptions de l'étude de sol.
Ce système ne nécessite aucuns travaux, simplement l'entretien de l'installation.
- Installation nécessitant des recommandations de travaux : L'installation ne présente pas de non-conformité au sens strict du terme d'après l'arrêté du 27 avril 2012. Cependant, l'installation présente quelques défauts mineurs.
Pour le moment, cette installation ne nécessite aucune réhabilitation, mais des recommandations de travaux et d'entretien afin de garantir la pérennité de l'installation.
- Non-conforme : L'installation présente des points non-conforme (ANC significativement sous dimensionné, ANC incomplet, ANC présentant des dysfonctionnements significatifs).

Cette installation nécessite des travaux devant être réalisés dans un délai maximum d'un an à compter de la vente du bien immobilier mais aussi des recommandations de petits travaux et d'entretien.

- **Non conforme - danger santé des pers :** L'installation présente des points non-conforme (cf critère ci-dessus) pouvant engendrer un danger pour la santé des personnes (contact possible avec les eaux usées, défaut de structures des ouvrages, gros problème d'odeurs et dans zone à enjeu sanitaires (PPR des captages)

Cette installation nécessite une réhabilitation dans les 4 ans suivant le constat. Ce délai est réduit à un an, en cas de vente.

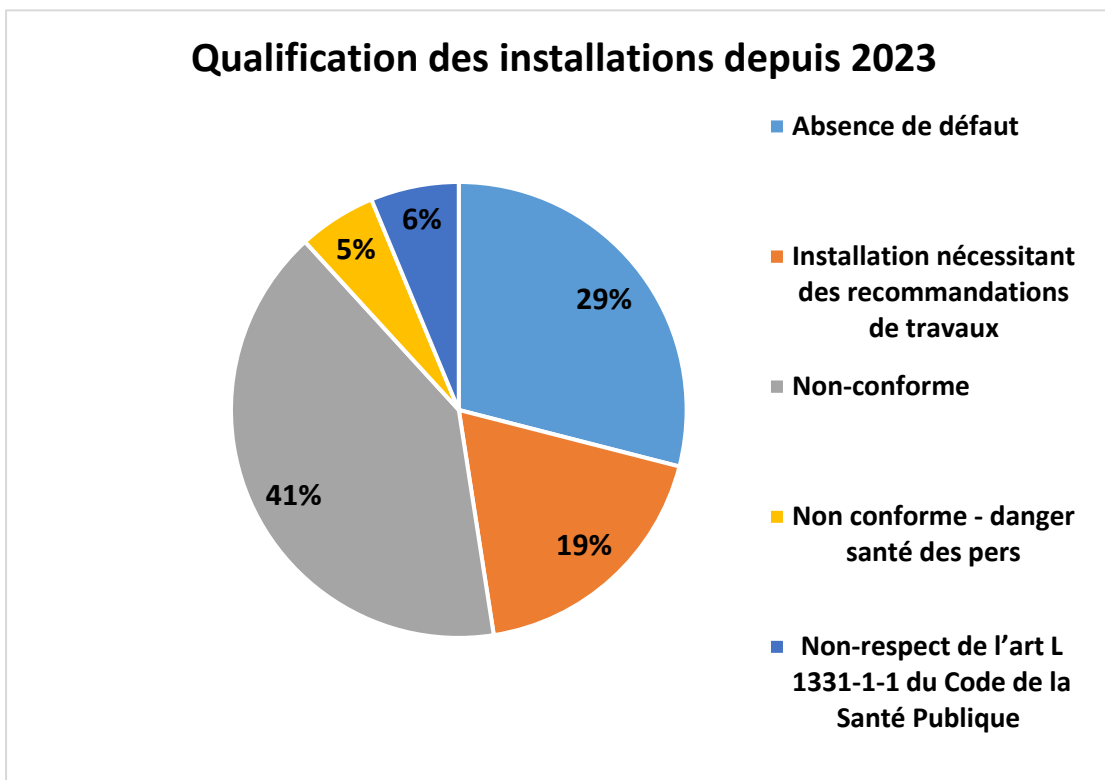
- **Non-respect de l'art L 1331-1-1 du Code de la Santé Publique :** Lors du contrôle, aucun élément probant (accessibilité, facture, photo, bon de vidange) n'a pu montrer l'existence d'une installation d'assainissement non collectif (ni prétraitement, ni traitement).

Cette installation, nécessite la justification ou la mise en place d'un assainissement non collectif dans les plus brefs délais.

Le tableau et le graphique suivants montrent la classification des installations de l'exercice 2023 et 2024.

	Qualification des installations depuis 2023	
	Nombre d'installations	% du parc ANC
Absence de défaut	236	29
Installation nécessitant des recommandations de travaux	151	19
Non conforme	331	41
Non conforme danger santé des pers	45	5
Non-respect de l'art L 1331-1-1 du Code de la Santé publique	51	6
TOTAL	814*	100

**NB : En 2024, 437 contrôles ont été réalisés mais un rapport en moins puisque le site a été enlevé du SPANC car l'installation est suivie par la chambre, soit 436 rapports.*



4. Financement des investissements

4.1 Travaux et montant réalisés au cours de l'exercice

La Collectivité a engagé et/ou poursuivi les travaux suivants sur l'année 2024.

Objet des études/travaux réalisés	Montant des travaux réalisés en 2022 € HT	Montant des travaux réalisés en 2023 € HT	Montant des travaux réalisés en 2024 € HT
19 ^{ème} Tranche	169 150,00 €	/	/
20 ^{ème} Tranche	22 487,00 €	148 726,00 €	/
21 ^{ème} Tranche	90,00 €	36 500,00 €	106 328,00 €
22 ^{ème} Tranche	/	6 300,00 €	41 994,00 €
23 ^{ème} Tranche	/	/	10 850,00 €
24 ^{ème} Tranche	/	/	720,00 €
Total	191 726,00 €	191 526,00 €	159 892,00 €

4.2 Montant prévisionnel des travaux

Montant prévisionnel des études/travaux	Montant budgétisé 2023	Montant budgétisé 2024	Montant budgétisé 2025
20 ^{ème} Tranche	222 870,00 €	/	/
21 ^{ème} Tranche	315 921,00 €	181 300,00 €	/
22 ^{ème} Tranche	50 000,00 €	374 200,00 €	367 200,00 €
23 ^{ème} Tranche	/	100 000,00 €	350 000,00 €
24 ^{ème} Tranche	/	20 000,00 €	221 920,00 €
25 ^{ème} Tranche	/	/	70 000,00 €
Dépenses imprévues	/	40 000,00 €	30 000,00 €
Total	588 791,00 €	715 500,00 €	1 039 120,00 €

4.3 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre 2024			
Montant remboursé durant l'exercice	Néant	Néant	Néant
<i>Dont en capital</i>			
<i>Dont en intérêts</i>			

4.4 Amortissements des immobilisations réalisés

	2022	2023	2024
Montant des amortissements	516,00 €	5 979,00 €	5 979,00 €

4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer de la qualité du service et les performances environnementales du service

Bulletin d'information transmis dans tous les rapports de contrôle non conforme

Une fois par an le syndicat organise une réunion publique pour informer les usagers sur les principes et les modalités du programme de réhabilitation. En 2024, elle a eu lieu sur la commune d'Avesnes en Val, le 20 février.

Communication sur le site internet du syndicat www.syndicat-cauxnordest.fr

4.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux

Programme 2021 (18^{ème} et 19^{ème} tranches) :

Les travaux de la 18^{ème} tranche (34 sites) sont terminés et les travaux de la 19^{ème} tranche ont démarré fin 2021 (15 sites).

Programme 2022 (19^{ème} ; 20^{ème} et 21^{ème} tranches) :

Les travaux de la 19^{ème} tranche (15 sites) sont terminés, les travaux de la 20^{ème} tranche (15 sites) ont démarré et les études de la 21^{ème} tranche (20 inscrits) ont commencé en fin d'année 2022.

Programme 2023 (20^{ème} ; 21^{ème} et 22^{ème} tranches) :

Fin des travaux de la 20^{ème} tranche (15 sites) et fin des études de la 21^{ème} tranche. Démarrage des travaux de la 21^{ème} tranche (12 sites) et des études de la 22^{ème} tranche (23 inscrits).

Programme 2024 (21^{ème} ; 22^{ème} et 23^{ème} tranches) :

Fin des travaux de la 21^{ème} tranche (12 sites) et fin des études de la 22^{ème} tranche (30 inscrits). Démarrage des travaux de la 22^{ème} tranche (23 sites) et des études de la 23^{ème} tranche (5 inscrits).

A venir - Programme 2025 (22^{ème} ; 23^{ème} et 24^{ème} tranches) :

Fin des travaux de la 22^{ème} tranche (21 sites) et fin des études de la 23^{ème} tranche (31 inscrits). Démarrage des travaux de la 23^{ème} tranche (22 sites) et des études de la 24^{ème} tranche (59 inscrits).

5. Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement non collectif

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement non collectif, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ : **Non réhabilité taux Moyen. A compter du 1^{er} janvier 2025 suite à la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau, la redevance pollution disparaît et elle est remplacée par les redevances performances eau potable et assainissement collectif et consommation d'eau potable. La redevance préservation des ressources est remplacée par la redevance prélèvement sur la ressource.**

	1er janvier 2023		1er janvier 2024		1er janvier 2025		Evolution n/n-1	
	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso
Part de l'exploitant								
Du service eau potable	40,06	86,01	48,72	104,60	46,74	100,37	-4,06%	-4,06%
Part de la collectivité								
Pour le service eau potable	30	30	30	30	30	72	0%	140%
Pour l'assainissement non collectif	37,00	/	37,00	/	37,00	/	/	/
Agence de l'Eau	54,84 €		57,76 €		72,02 €		24,69 %	
Consommation d'eau potable*	/		/		55,20 €		/	
Redevance de pollution domestique* disparaît au 31/12/24 Devient performance des réseaux eau potable au 01/01/25	45,60 €		45,60 €		2,04 €		/	
Redevance de modernisation des réseaux de collecte** disparaît au 31/12/24 Devient performance des réseaux d'assainissement collectif au 01/01/25	/		/		/		/	
Préservation ressources en eau* Devient prélèvement sur la ressource au 01/01/25	9,24 €		12,16 €		14,78		21,55%	
TVA	16,95 €		18,61 €		21,36 €		14,78 %	
Pour les redevances *	3,02 €		3,18 €		3,96 €		24,53 %	
Pour le service eau potable *	10,23 €		11,73 €		13,70 €		16,80 %	
Pour l'assainissement non collectif **	3,70 €		3,70 €		3,70 €		0 €	
Total TTC	294,86 €		326,69 €		379,49 €		16,16 %	
Pour les redevances	57,86 €		60,94 €		75,98 €		24,68 %	
Pour le service eau potable	196,30 €		225,05 €		262,81 €		16,78 %	
Pour l'assainissement non collectif	40,70 €		40,70 €		40,70 €		0 %	

Pour 2024/2025 : * TVA 5,5% et ** TVA 10%

Deux montants différents pour la redevance pollution selon si communes en taux de base ou en taux moyen.

Taux de base : AVESNES EN VAL, BAILLY EN RIVIERE, BELLENGREVILLE, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, DOUVREND, FRESNOY FOLNY, LES IFS, LONDINIÈRES, PUISEVAL, PETIT CAUX, ST MARTIN LE GAILLARD, ST OUEN SOUS BAILLY, SEPT MEULES, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES, WANCHY-CAPVAL.

Taux moyen : BAROMESNIL, BAZINVAL, BEAUCHAMPS, ETALONDES, EU, FLOQUES, GUERVILLE, INCHEVILLE, LONGROY, MELLEVILLE, MESNIL REAUME, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, ST PIERRE EN VAL, ST REMY BOSCOUCOURT. *Commune Nouvelle de PETIT CAUX (intègre 10 communes du syndicat (Assigny, Auquemesnil, Brunville, Glicourt, Gouchaupré, Greny, Guilmécourt, Intraville, St Quentin au Bosc, Tourville la Chapelle)

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement non collectif, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ : **Non réhabilité taux de base. A compter du 1^{er} janvier 2025 suite à la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau, la redevance pollution disparaît et elle est remplacée par les redevances performances eau potable et assainissement collectif et consommation d'eau potable. La redevance préservation des ressources est remplacée par la redevance prélèvement sur la ressource.**

	1er janvier 2023		1er janvier 2024		1er janvier 2025		Evolution	
Part de l'exploitant	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso
Du service eau potable	40,06	86,01	48,72	104,60	46,74	100,37	-4,06%	-4,06%
Part de la collectivité	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso
Pour le service eau potable	30	30	30	30	30	72	0%	140%
Pour l'assainissement non collectif	37,00	/	37,00	/	37,00	/	/	/
Agence de l'Eau	35,64 €		38,56 €		72,02 €		86,77 %	
Consommation d'eau potable*	/	/	/	/	55,20	/	/	/
Redevance de pollution domestique* disparaît au 31/12/24 Deviens performance des réseaux eau potable au 01/01/25	26,40	/	26,40	/	2,04	/	/	/
Redevance de modernisation des réseaux de collecte** disparaît au 31/12/24 Deviens performance des réseaux d'assainissement collectif au 01/01/25	/	/	/	/	/	/	/	/
Préservation ressources en eau* Deviens prélèvement sur la ressource au 01/01/25	9,24	/	12,16	/	14,78	/	21,55 %	/
TVA	15,89 €		17,55 €		21,36 €		21,71 %	
Pour les redevances *	1,96 €	/	2,12 €	/	3,96 €	/	86,84 %	/
Pour le service eau potable *	10,23 €	/	11,73 €	/	13,70 €	/	16,80 %	/
Pour l'assainissement non collectif **	3,70 €	/	3,70 €	/	3,70 €	/	0 %	/
Total TTC	274,60 €		306,43 €		379,49 €		23,84 %	
Pour les redevances	37,60 €	/	40,68 €	/	75,98 €	/	86,77 %	/
Pour le service eau potable	196,30 €	/	225,05 €	/	262,81 €	/	16,78 %	/
Pour l'assainissement non collectif	40,70 €	/	40,70 €	/	40,70 €	/	0 %	/

Pour 2024/2025 : * TVA 5,5% et ** TVA 10%

Deux montants différents pour la redevance pollution selon si communes en taux de base ou en taux moyen.

Taux de base : AVESNES EN VAL, BAILLY EN RIVIERE, BELLENGREVILLE, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, DOUVREND, FRESNOY FOLNY, LES IFS, LONDINIÈRES, PUISEVAL, PETIT CAUX, ST MARTIN LE GAILLARD, ST OUEN SOUS BAILLY, SEPT MEULES, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES, WANCHY-CAPVAL.

Taux moyen : BAROMESNIL, BAZINVAL, BEAUCHAMPS, ETALONDES, EU, FLOCQUES, GUERVILLE, INCHEVILLE, LONGROY, MELLEVILLE, MESNIL REAUME, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, ST PIERRE EN VAL, ST REMY BOSROCOURT.

*Commune Nouvelle de PETIT CAUX (intègre 10 communes du syndicat (Assigny, Auquemesnil, Brunville, Glicourt, Gouchaupré, Greny, Guilmécourt, Intraville, St Quentin au Bosc, Tourville la Chapelle)

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement non collectif, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ : **Réhabilité, taux moyen. A compter du 1^{er} janvier 2025 suite à la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau, la redevance pollution disparaît et elle est remplacée par les redevances performances eau potable et assainissement collectif et consommation d'eau potable. La redevance préservation des ressources est remplacée par la redevance prélèvement sur la ressource.**

Part de l'exploitant	1er janvier 2023		1er janvier 2024		1er janvier 2025		Evolution	
	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso
Du service eau potable	40,06	86,01	48,72	104,60	46,74	100,37	-4,06%	-4,06%
Part de la collectivité	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso
Pour le service eau potable	30	30	30	30	30	72	0%	140%
Pour l'assainissement non collectif	37,00	216	37,00	216	37,00	216	/	/
Agence de l'Eau	54,84 €		57,76 €		72,02 €		24,69 %	
Consommation d'eau potable*	/		/		55,20		/	
Redevance de pollution domestique* disparaît au 31/12/24 Deviens performance des réseaux eau potable au 01/01/25	45,60		45,60		2,04		/	
Redevance de modernisation des réseaux de collecte** disparaît au 31/12/24 Deviens performance des réseaux d'assainissement collectif au 01/01/25	/		/		/		/	
Préservation ressources en eau* Deviens prélèvement sur la ressource au 01/01/25	9,24		12,16		14,78		21,55%	
TVA	38,55 €		40,21 €		42,96 €		6,84 %	
Pour les redevances *	3,02 €		3,18 €		3,96 €		24,53 %	
Pour le service eau potable *	10,23 €		11,73 €		13,70 €		16,80 %	
Pour l'assainissement non collectif **	25,30 €		25,30 €		25,30 €		0 %	
Total TTC	522,23 €		552,56 €		617,09 €		11,68 %	
Pour les redevances	57,86 €		60,94 €		75,98 €		24,68 %	
Pour le service eau potable	196,30 €		225,05 €		262,81 €		16,78 %	
Pour l'assainissement non collectif	278,30 €		278,30 €		278,30 €		0 %	

Pour 2024/2025 : * TVA 5,5% et ** TVA 10%

Deux montants différents pour la redevance pollution selon si communes en taux de base ou en taux moyen.

Taux de base : AVESNES EN VAL, BAILLY EN RIVIERE, BELLENGREVILLE, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, DOUVREND, FRESNOY FOLNY, LES IFS, LONDINIÈRES, PUISEVAL, PETIT CAUX, ST MARTIN LE GAILLARD, ST OUEN SOUS BAILLY, SEPT MEULES, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES, WANCHY-CAPVAL.

Taux moyen : BAROMESNIL, BAZINVAL, BEAUCHAMPS, ETALONDES, EU, FLOQUES, GUERVILLE, INCHEVILLE, LONGROY, MELLEVILLE, MESNIL REAUME, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, ST PIERRE EN VAL, ST REMY BOSROCOURT.

*Commune Nouvelle de PETIT CAUX (intègre 10 communes du syndicat (Assigny, Auquemesnil, Brunville, Glicourt, Gouchaupré, Greny, Guilmécourt, Intraville, St Quentin au Bosc, Tourville la Chapelle)

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement non collectif, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ : **Réhabilité, taux de base. A compter du 1^{er} janvier 2025 suite à la réforme des redevances de l'Agende de l'Eau, la redevance pollution disparaît et elle est remplacée par les redevances performances eau potable et assainissement collectif et consommation d'eau potable. La redevance préservation des ressources est remplacée par la redevance prélèvement sur la ressource.**

Part de l'exploitant	1 ^{er} Janvier 2023		1 ^{er} Janvier 2024		1 ^{er} Janvier 2025		Evolution	
	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso
Du service eau potable	40,06	86,01	48,72	104,60	46,74	100,37	-4,06%	-4,06%
Part de la collectivité	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso
Pour le service eau potable	30	30	30	30	30	72	0%	140%
Pour l'assainissement non collectif	37,00	216	37,00	216	37,00	216	0%	0%
Agence de l'Eau	35,64 €		38,56 €		72,02 €		86,77 %	
Consommation d'eau potable*	/	/	/	/	55,20	/	/	/
Redevance de pollution domestique* disparaît au 31/12/24 Devient performance des réseaux eau potable au 01/01/25	26,40 €	/	26,40 €	/	2,04	/	0 %	/
Redevance de modernisation des réseaux de collecte** disparaît au 31/12/24 Devient performance des réseaux d'assainissement collectif au 01/01/25	/	/	/	/	/	/	/	/
Préservation ressources en eau* Devient prélèvement sur la ressource au 01/01/25	9,24 €	/	12,16 €	/	14,78	/	21,55%	/
TVA	37,49 €		39,15 €		42,96 €		6,84 %	
Pour les redevances *	1,96 €	/	2,12 €	/	3,96 €	/	24,53 %	/
Pour le service eau potable *	10,23 €	/	11,73 €	/	13,70 €	/	16,80 %	/
Pour l'assainissement non collectif **	25,30 €	/	25,30 €	/	25,30 €	/	0 %	/
Total TTC	514,05 €		544,62		617,09 €		11,68 %	
Pour les redevances	39,45 €	/	41,27 €	/	75,98 €	/	24,68 %	/
Pour le service eau potable	196,30 €	/	225,05 €	/	262,81 €	/	16,78 %	/
Pour l'assainissement non collectif	278,30 €	/	278,30 €	/	278,30 €	/	0 %	/

Pour 2024/2025 : * TVA 5,5% et ** TVA 10%

Deux montants différents pour la redevance pollution selon si communes en taux de base ou en taux moyen.

Taux de base : AVESNES EN VAL, BAILLY EN RIVIERE, BELLENGREVILLE, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, DOUVREND, FRESNOY FOLNY, LES IFS, LONDINIÈRES, PUISEVAL, PETIT CAUX, ST MARTIN LE GAILLARD, ST OUEN SOUS BAILLY, SEPT MEULES, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES, WANCHY-CAPVAL.

Taux moyen : BAROMESNIL, BAZINVAL, BEAUCHAMPS, ETALONDES, EU, FLOQUES, GUERVILLE, INCHEVILLE, LONGROY, MELLEVILLE, MESNIL REAUME, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, ST PIERRE EN VAL, ST REMY BOSROCOURT.

*Commune Nouvelle de PETIT CAUX (intègre 10 communes du syndicat (Assigny, Auquemesnil, Brunville, Glicourt, Gouchaupré, Greny, Guilmécourt, Intraville, St Quentin au Bosc, Tourville la Chapelle)